



VP

DECISION N°414

« Commande Publique » Autres contrats

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE POMPEY ET L'ASSOCIATION
MAISON DU TOURISME ET DES SAVOIR-FAIRE DU BASSIN
DE POMPEY EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION ONF
(OFFICE NATIONALE DES FORETS)
AVANT-GARDE EN FETE DU SAMEDI 24 MAI 2025**

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 juin 2020 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de L'association Maison du tourisme et du savoir-faire du bassin de Pompey d'organiser un jeu de piste autour de la Sylviculture en partenariat avec l'ONF durant la journée fête de l'Avant-Garde le samedi 24 mai 2025.

Le Maire,

DECIDE

de signer une convention avec L'association Maison du tourisme et du savoir-faire du Bassin de Pompey dont le siège se situe 1 Place d'Armes à LIVERDUN représentée par Monsieur PEDRETTI Gilbert son président et en partenariat avec l'ONF représentée par Madame LEMOINE Chantal responsable de l'UT dont le siège se situe Zone de Loisirs de Velaine en Haye.

- Le jeu de piste est prévu durant la journée du samedi 24 mai 2025 de 10 h 00 à 18 h00.
- Ces interventions sont organisées à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville aux associations.

Pompey, le 14 avril 2025

Le Maire,



Laurent TROGLIC

Publié, notifié le 15/11/25
Transmis à la Préfecture le 15/11/25